

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, sous la présidence de Madame Marie-Claude DEVILLERS, Maire.

**Présents :** Mesdames BOJMUK Carole, LEDREUX Maryse, MAURICE Isabelle, VERMEULEN Sandrine et Messieurs COTU David, DECAUX Thierry, KWACZALA Olivier, PAUL Yves, PETIGNY Charles-Emile.

**Absent :** Monsieur LEFEVRE Frank.

**Secrétaire de séance :** Monsieur PETIGNY Charles-Emile.

Lecture du compte rendu de la réunion de Conseil du 7 février 2025 par Madame DEVILLERS Marie-Claude. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR :

#### ➤ Compte rendu des réunions syndicales :

##### • PLUI-HM

Une réunion s'est tenue mardi. Un registre sera déposé dans chaque commune afin de recueillir les questions des habitants. Plusieurs commissaires enquêteurs seront présents dans les communes plus importantes.

##### • SIRS :

La classe mobile pour les CM1-CM2 est arrivée. L'école de Lafraye est désormais équipée d'un téléphone portable dont le numéro est : 06.30.46.98.50. en remplacement de la ligne fixe.

#### ➤ Compte Financier Unique 2024 :

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Madame le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2024 au 31 janvier 2025 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

**Considérant qu'il y a eu une erreur de frappe d'un centime en excédent investissement résultat reporté de 2023, il est à noter que le résultat reporté 2023 en investissement est de 21 959.46€ et non 21 959.45€.**

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		57 559.73	21 959.46		21 959.46	57 559.73
Opérations de l'année	219 453.46	251 591.44	529 941.15	631 487.39	749 394.61	883 078.83
<b>TOTAUX</b>	<b>224 830.11</b>	<b>304 349.30</b>	<b>551 900.61</b>	<b>631 487.39</b>	<b>771 354.07</b>	<b>940 638.56</b>
Résultats de Clôture		86 697.71		79 586 78		169 284.49
Reste à Réaliser						

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Madame le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Monsieur Yves PAUL, 1<sup>er</sup> Adjoint ;  
Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2024 lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

➤ **Affectation des résultats 2024 sur le BP 2025**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame DEVILLERS Marie-Claude après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
  - **Considérant qu'il y a eu une erreur d'1 centime sur le déficit reporté 2023 en investissement (21 959.45 au lieu de 21 959.46),**
  - Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
  - Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- |  |                  |
|--|------------------|
| - un excédent de fonctionnement de :           | 32 137.98        |
| - un excédent reporté de :                     | <u>57 559.73</u> |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | <b>89 697.71</b> |
| <br>   |                  |
| - un excédent d'investissement de :            | 101 546.24       |
| - un déficit reporté de :                      | - 21 959.46      |
| - un déficit des Restes à Réaliser de :        |                  |
| Soit un besoin de financement de :             | <b>79 586.78</b> |

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	<b>169 284.49</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068)	
Résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>+ 89 697.71</b>
Résultat d'investissement reporté (001) :	<b>+ 79 586.78</b>

➤ **Fiscalité locale –Vote des taux des taxes locales 2025 :**

Le Conseil Municipal, décide, à 5 voix contre et 5 voix pour (dont celle de Madame le Maire), d'augmenter de 1% les taux de référence Communaux de 2024 pour l'année 2025, à savoir :

	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Taxe Foncière Bâti :	46.78%	47.25%
Taxe Foncière Non Bâti :	55.38%	55.93%
Taxe d'Habitation :	9.21%	9.30%

➤ **Subventions versées aux associations :**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025, à savoir : 4600€

Connaissance et sauvegarde du patrimoine historique du canton de Mouy	190
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement	150
Association des Parents d'Enfants Inadaptés	100
Association pour la Connaissance et la Conservation des Calvaires et des Croix du Beauvaisis	20
Les Resto du Cœur de Froissy	100
CS Haudivillers (10€ par enfant de Lafraye)	40
Comité des fêtes	4000

➤ **Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement :**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Autoriser Madame le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

➤ **Vote du Budget Primitif 2025 :**

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'année 2025 qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 331 000.00

Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 246 599.36

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif de l'année 2025 tel que présenté par Madame Le Maire.

➤ **Tarifs de la salle Michel Decaux :**

Suite à l'augmentation de l'énergie, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il n'y aura plus de différenciation hiver/été ni de location pour une journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer les tarifs de location comme suit :

Habitant Lafraye	250€
Habitant hors commune	500€

Réunion	Associations locales	Gratuit
	Associations extérieures	125€ la journée

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Les allées du cimetière sont bien retracées, il faudra étaler des cailloux dans chaque allée ainsi qu'autour de l'église.
- Il est proposé de mettre des plantes vivaces dans les grosses jardinières pour que ce soit moins triste l'hiver.
- Une réunion de préparation pour Pâques et le 1<sup>er</sup> mai se tiendra le 9 avril à la mairie.

Prochaine réunion de Conseil : vendredi 25 avril 2024 à 20 heures 30.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 20.